

Swiss Cup manifestations 2025/2026

Publication, organisation et déroulement

Candidature

Les organisateurs de compétitions qui remplissent les conditions mentionnées ci-après peuvent se porter candidats pour l'organisation d'une Swiss Cup jusqu'au **1^{er} mars 2025** auprès du secrétariat de Swiss Ice Skating (info@swissiceskating.ch) et Sandor Galambos (s.galambos@bluewin.ch). L'organisateur doit nommer une personne de contact lors de la candidature (**nom, prénom, e-mail, numéro de téléphone**).

Les manifestations Swiss Cup seront réparties entre les associations régionales. Les associations régionales mentionnées ci-dessous bénéficieront d'un contingent de manifestations Swiss Cup. Il n'est pas obligatoire que l'association régionale se charge de l'organisation d'une Swiss Cup. Les clubs peuvent déposer leur candidature dans le cadre du contingent de l'association régionale à laquelle ils sont affiliés.

- | | |
|--------------------|------------------------------|
| • ARP: | 3 manifestations Swiss Cup |
| • BEV, OEV & TGEV: | 2 manifestations Swiss Cup |
| • EVBNZ: | 3-4 manifestations Swiss Cup |
| • FTP: | 2 manifestations Swiss Cup |
| • KZEV: | 2 manifestations Swiss Cup |

La saison **2025/2026 comprendra un maximum de 12-13 manifestations Swiss Cup**. La décision finale revient au comité de Swiss Ice Skating.

Pour une meilleure lisibilité, le masculin générique est utilisé dans ce règlement.

Les organisateurs d'une Swiss Cup peuvent supprimer au maximum une catégorie Swiss Ice Skating (filles et garçons); ils sont cependant obligés d'annoncer la catégorie non publiée auprès de Swiss Ice Skating lors de la candidature. Cette régulation ne concerne pas les catégories Seniors Femmes et Hommes ainsi que Juniors Femmes et Hommes. L'organisateur est tenu de préciser dans la publication la catégorie non représentée. Il est également tenu de mentionner dans la publication les catégories de sport de base dans lesquelles les tests de libre SIS peuvent être validés. L'organisateur Swiss Cup peut aussi renoncer au déroulement des catégories sport de base. Cela doit cependant être mentionné lors du dépôt de la candidature ainsi que dans la publication.

Swiss Ice Skating recommande aux organisateurs de Swiss Cups de trouver un accord pour harmoniser les catégories qui seront supprimées afin de veiller à une répartition équitable entre les Swiss Cups. Ceci pour éviter que la même catégorie n'ait pas lieu à plusieurs reprises. La décision finale reviendra au comité de Swiss Ice Skating.

Les organisateurs des Swiss Cups doivent s'efforcer d'accepter toutes les inscriptions dans les catégories Swiss Ice Skating qui seront parvenues jusqu'au délai d'inscription. Il peut limiter le nombre de participants et le noter dans la publication. Si besoin, on renoncera aux catégories de sport de base. Les organisateurs des Swiss Cups qui sont confrontés chaque année à un nombre important de participants sont priés de ne pas accepter les catégories de sport de base suivantes: «Sans tests Swiss Ice Skating" Filles et Garçons et «test Inter-Bronze réussi» Filles et Garçons. Veuillez noter: Pas de parcours étoiles lors d'une manifestation Swiss Cup.

1. Conditions d'organisation

Les compétitions de la série Swiss Cup doivent remplir les conditions suivantes:

- a. La compétition se déroule sur une patinoire couverte (30 m x 60 m resp. 26 m x 56 m) et selon le «ISU Judging System» (version entière).
- b. Publication selon les règlements de Swiss Ice Skating en vigueur pour les Championnats suisses de la saison 2025/2026. La Swiss Cup se compose des mêmes catégories que les Championnats Suisses et les mêmes conditions de participation sont valables (voir annexes 2 - 4: Conditions de participation pour les Championnats Suisses 2026. Celles-ci seront publiées en été 2025).
- c. Les manifestations Swiss Cup ne peuvent être annoncées ni comme compétitions internationales ni comme "compétitions interclubs" (voir règle ISU 107, paragraphe 15, et règle ISU 110).
- d. La catégorie Mixed Age sera offert uniquement lors des compétitions Swiss Cup. La dernière Swiss Cup est destinée pour le final. Les conditions de participation détaillées seront publiées en été 2025. Patineurs qui participent à une catégorie Swiss Ice Skating ne peuvent pas patiner en plus dans la catégorie Mixed Age. Une participation au final Mixed Age est exclue pour ces patineurs.
- e. Seules deux compétitions au maximum peuvent être organisées durant le même week-end. Elles doivent se dérouler dans des régions linguistiques différentes.
- f. S'il y a plus que deux candidatures pour le même weekend, les clubs avec le nombre de participants supérieur lors de la saison 2024/2025 seront pris en considération.
- g. Les inscriptions à toutes les catégories Swiss Cup doivent être faites en ligne via le système des membres. Des enregistrements tardifs doivent – en accord avec l'organisateur - être signalés au secrétariat pour qu'ils peuvent encore être inscrits. Les inscriptions tardives qui ne sont pas faites en ligne via le système des membres ne seront pas acceptées. Après la publication de la liste de départ un changement de catégorie n'est plus possible.
- h. Exigences concernant les panels des fonctionnaires de Swiss Ice Skating (Artistique)
 1. Le panel des juges est composé au minimum de 5 juges, dont 2 juges nationaux et 2 juges 1^{ère} classe. Il est impératif de prévoir 1-2 juges de régions linguistiques différentes ou venant de l'étranger. Au cas où cette condition ne serait pas remplie, le résultat de la catégorie concernée ne sera pas considéré pour le Personal Best. En cas de force majeure, le panel peut être constitué de 4 juges seulement (au minimum 2 juges nationaux et au minimum 2 juges 1^{ère} classe). Ceci doit néanmoins être approuvé préalablement par la commission Figure.
 2. Un candidat-juge au maximum par catégorie est admis. Les patineurs actifs ne doivent pas officier comme juge candidat. Le candidat-juge est intégré dans le panel et est placé à côté du juge no. 5, resp. juge no 4. Toutefois, son jugement n'entre pas dans le calcul du résultat. La commission Figure (s.galambos@bluewin.ch) ainsi que l'organisateur doivent être avertis au préalable.
 3. Le panel technique est composé d'un Technical Controller (TC) et de 2 Technical Specialists (TS). Le Technical Controller et les deux Technical Specialists doivent appartenir à des clubs différents. Un officiel doit appartenir à une autre région linguistique. Les Technical Controller et les Technical Specialists peuvent fonctionner uniquement dans leur fonction (exception voir ci-dessous). Le Technical Controller doit être mentionné avec au moins un d) sur la liste des fonctionnaires et doit en même temps être juge national; le Technical Specialist 1 doit être mentionné avec au moins un e) (national) sur la liste des fonctionnaires. Le Technical Specialist 2 peut être un candidat Technical Specialist (c TS A). En cas de force majeure, un TS international / ISU peut officier comme TC.

Exception: Lorsque l'organisateur n'est pas en mesure de convoquer 3 fonctionnaires pour le panel technique (TC et 2 TS), il doit en informer préalablement la commission Figure. La commission Figure peut donner son accord pour un panel technique réduit. Dans ce cas les décisions seront prises de la manière suivante: si le panel technique est composé de deux Technical Specialists, (les deux TS doivent être au moins TS national e)), la décision du Technical_Specialist qui occupe la fonction du Technical Controller fait foi. Si le panel tech-

nique est composé d'un Technical Controller (au moins d) et juge national) et d'un Technical Specialist (au moins TS national e)), la décision du Technical Controller fait foi.

4. Assister à un séminaire: Technical Controller (TC), Technical Specialists (TS) et juges doivent avoir assisté au minimum à un séminaire lors des saisons 2024/2025 et 2025/2026 pour qu'ils puissent officier dans les SIS catégories resp. catégories de tests sport de base. Sont exclu de cette règle les TC/TS/juges internationaux/ISU. Le séminaire sera validé uniquement après avoir assisté au cours complet.
5. L'organisateur peut convoquer des fonctionnaires étrangers; les fonctionnaires doivent être en possession d'une qualification pour des compétitions nationales au moins.
6. En ce qui concerne la limite d'âge des fonctionnaires (panels), les directives de l'ISU s'appliquent. Exception: Les fonctionnaires qui ont atteint la limite d'âge de l'ISU peuvent être convoqués jusqu'à 75 ans dans toutes les catégories Novice. Cette règle est appliquée aussi pour les fonctionnaires DA/VO et les responsables de la caméra.
7. Un séminaire de formation de fonctionnaires DA/VO resp. TC/TS lors d'une manifestation Swiss Cup n'est pas permis. Sont exclu de cette règle les catégories sport de base y inclus Basic Novice (Inter Bronze réussi).
8. Lors de la composition des panels, l'organisateur veille à y inclure des fonctionnaires des diverses régions de la Suisse (voir ci-dessus les exigences concernant les panels).
9. Des fonctionnaires d'une même famille et/ou qui ont un lien de parenté ne peuvent pas officier dans la même catégorie, à l'exception des calculateurs, caméraman et speaker.
- i. Pour les catégories officielles de Swiss Ice Skating, la compétition ne peut pas débuter avant 08h00 et ne doit pas se terminer après 22h00. Début des catégories sport de base pas avant 07h30. En cas de très grand nombre d'inscriptions, des exceptions peuvent être accordées par la commission Figure.
- j. Les engagements des fonctionnaires ne doivent pas dépasser 8 heures par jour.
- k. La réfection de la glace se fait au plus tard après 3 groupes d'échauffement.
- l. La taille des groupes d'échauffement est conforme aux règlements ISU. Des catégories différentes peuvent être mises ensemble; au maximum 6 patineurs (Seniors, Juniors, Mixed Age) par groupe d'échauffement, resp. maximum 8 chez les Young Novices U12, Juvenile U14 et Advanced Novice U16. Les différentes catégories ne peuvent pas être regroupées.
- m. Pour le libre, les organisateurs ont le droit de faire patiner les patineurs dans l'ordre de départ inverse («reverse order») selon le résultat du programme court. Les directives de l'ISU concernant la répartition des groupes doivent être appliquées. Dans ce cas, le tirage au sort pour le libre n'est plus nécessaire. Si l'organisateur applique ce règlement, il doit le mentionner dans la publication de la compétition.
- n. Le plan opérationnel des fonctionnaires de compétition doit être soumis pour approbation à la commission Figure (s.galambos@bluewin.ch) au moins deux semaines avant la Swiss Cup. Des changements après l'approbation doivent être soumis à la commission Figure.
- o. Le déroulement d'un «Judges Meeting» avant les catégories Swiss Ice Skating est obligatoire. Il est conseillé d'organiser une courte «Round Table Discussion» informelle après les catégories Swiss Ice Skating correspondantes pour échanger les expériences (jury et panel technique).
- p. **Au cas où l'ensemble des participants lors des deux dernières manifestations Swiss Cup en janvier 2026 (catégories SIS Young Novice U12, Juvenile U14 et Advanced Novice U16) doit être restreint:** Les organisateurs de Swiss Cups, en collaboration avec le secrétariat de Swiss Ice Skating, doivent garantir que chaque patineur (filles et garçons) reçoit au moins une place de départ au sein des Swiss Cups.

2. Lors des weekends où se déroulent les Championnats Suisses, il ne peut pas y avoir de manifestation Swiss Cup. Les dates sont:

- Pour information: Swiss Ice Skating Open (Compétition ISU, lieu: Lausanne) 30 oct. – 02 nov. 2025
- Championnats Suisses Seniors et Juniors, y compris Danse sur glace, lieu: Lugano 19 - 21 décembre 2025
- Championnats Suisses Advanced Novice U16, lieu: Rapperswil: 14 - 15 février 2026
- Championnats Suisses Young Novice U12/Juvenile U14, lieu: Heuried-Zürich 20 - 22 février 2026

3. Conflits d'intérêts pour Officiels

- En principe le "Code of Ethics" de l'ISU (ISU Communication No 2702) fait foi.
- Des personnes ayant un lien de parenté avec un athlète et des proches de l'entraîneur d'un athlète ne peuvent pas fonctionner dans la catégorie dans laquelle cet athlète évolue.
- Un fonctionnaire ayant des proches ou des personnes apparentées liées par contrat de travail à un entraîneur qui accompagne des athlètes sur place ne peut pas fonctionner dans les catégories respectives.
- Les fonctionnaires qui sont liés par un contrat de travail ou tout autre forme de lien à un patient ou un entraîneur impliqué dans la compétition ne peuvent pas fonctionner dans les catégories respectives.

4. Conditions de participation

- a. Les patineurs/couples ne peuvent être inscrits qu'à **cinq** Swiss Cup par saison au maximum. **Cette règle concerne les catégories sport de base ainsi que les catégories Swiss Ice Skating.** En cas de blessure, changement de club, désistement après la date limite d'inscription (withdrawal) etc. ou pour d'autres raisons qui rendent une participation impossible, il n'y a pas de possibilité d'inscrire le patineur à une autre manifestation Swiss Cup. **Aucune exception ne sera faite.** Les inscriptions se font via le système en ligne de gestion des membres de Swiss Ice Skating. **Voir le règlement tests de libre SIS en ce qui concerne le maximum de nombre d'inscriptions dans les catégories sport de base avec validation de test. Le règlement tests de libre SIS sera publié en été 2025.**
- b. Les patineurs de la catégorie Mixed Age (sport de base) ne peuvent être inscrits qu'à cinq Swiss Cups par saison au maximum. En cas de blessure, changement de club, désistement après la date limite d'inscription (withdrawal) etc. ou pour autres raisons qui rendent une participation impossible, il n'y a pas de possibilité d'inscrire le patineur à une autre manifestation Swiss Cup. **Aucune exception ne sera faite.** Les inscriptions se font via le système en ligne de gestion des membres de Swiss Ice Skating. Une participation au final n'est pas incluse dans le contingent de cinq manifestations.
- c. Sont admis les patineurs qui remplissent les conditions d'admission pour les Championnats Suisses selon les règlements techniques de Swiss Ice Skating en vigueur.
- d. Tous les participants qui habitent en Suisse et patinent pour un club suisse doivent posséder une licence valable délivrée par Swiss Ice Skating. Voir règlement des licences pour les conditions.
- e. Les patineurs qui remplissent les conditions d'admission pour plusieurs catégories peuvent librement choisir la catégorie dans laquelle ils veulent patiner.
- f. Les résultats obtenus lors des Swiss Cups comptent comme «Personal Best» conformément aux prescriptions incluses dans les conditions de participation pour les Championnats Suisses 2025/2026. Le principe fondamental est le suivant: Le «Personal Best» pour les championnats suisses sera pris en compte uniquement dans la catégorie dans laquelle il a été réalisé. Par exemple: Un "Personal Best" obtenu dans la catégorie Juniors ne peut pas être utilisé pour les championnats suisses Seniors et vice versa.

- g. Condition spéciale concernant toutes les catégories patinage artistique (sans patinage en couple): Les tests SIS de libre doivent être réussis jusqu'au délai d'inscription de la Swiss Cup en question.
- h. Lors d'une Swiss Cup, les patineurs ne peuvent participer que dans une seule et même catégorie.
- i. Les patineurs n'ont le droit de participer qu'à une Swiss Cup durant le même week-end.

5. Système de points (Artistique)

- a. Les participants obtiennent des points lors de la participation à des compétitions Swiss Cup publiées par des associations régionales ou par les clubs.
- b. Chaque patineur/couple peut librement décider de la compétition Swiss Cup à laquelle il souhaite participer.
- c. Dans chaque catégorie et après chaque compétition, les participants reçoivent les points suivants:

1 ^{er} rang	15 points	7 ^e rang	6 points
2 ^e rang	13 points	8 ^e rang	5 points
3 ^e rang	11 points	9 ^e rang	4 points
4 ^e rang	9 points	10 ^e rang	3 points
5 ^e rang	8 points	11 ^e rang	2 points
6 ^e rang	7 points	12 ^e rang	1 point

- d. Seuls les patineurs/couples qui ont obtenu des points dans au moins trois compétitions Swiss Cup, et ceci dans la catégorie valable pour le classement général, sont admis dans le classement général.
- e. Pour la Swiss Cup, les trois meilleurs résultats dans les différentes compétitions comptent. Tous les classements moins bons ne sont pas pris en compte.
- f. Après le déroulement de la dernière compétition Swiss Cup, un classement général est établi par catégorie, à l'exception de la catégorie Mixed Age Femmes et Hommes. Les trois meilleurs résultats de la catégorie la plus élevée dans laquelle un patineur a patiné sont pris en considération pour le classement final.
- g. Les vainqueurs de catégorie mentionnés au classement général reçoivent un forfait de CHF 100.00 après le déroulement de la dernière compétition. Couples: Le couple vainqueur reçoit un forfait de CHF 200.00.
- h. En cas d'égalité de points après le déroulement de la dernière compétition, tous les patineurs/couples figurant au premier rang reçoivent le forfait en question.

6. Publication des classements et du classement final

- Les résultats (y compris les «Judges Scores») des compétitions seront publiés sur Internet (www.swissiceskating.ch) et sur l'application Sportity de Swiss Ice Skating à la fin de chaque journée de compétition.
- Sur la base des classements envoyés, Swiss Ice Skating établit le classement général qui est également publié sur Internet.

7. Défraiement des fonctionnaires

Le remboursement des frais est basé sur les directives fixées par Swiss Ice Skating (voir annexe).

Indemnisations pour Championnats suisses, Swiss Cups, compétitions de sport de base et tests de Swiss Ice Skating en Suisse valables depuis le 01.05.2023 (AR + DG)

1) Les indemnisations suivantes (a - c) sont valables pour toutes les manifestations et séances organisées et approuvées par Swiss Ice Skating

a) Voyage

Voyages en train et en voiture: les frais de voyage en train 2^e classe (sans réduction) sont remboursés. Si un déplacement n'est pas possible par les transports publics, un forfait de CHF 0.70 est remboursé par km en voiture.

b) Repas

Petit déjeuner: CHF 10.00 (si non compris dans le prix de la chambre) en cas de nuitée à l'extérieur ou au cas où le départ à la compétition / au test se fait avant 07h00.

Repas de midi et du soir: CHF 40.00.

Le repas du soir est remboursé uniquement lors des nuitées hors domicile ou si le retour au domicile se fait après 19h00.

c) Nuitées

Swiss Ice Skating prendra en charge les frais effectifs.

2) Manifestations Swiss Cup / Compétitions du sport de base en tout genre

Les indemnisations telles que voyage, nuitées et repas sont réglées par les directives de Swiss Ice Skating (voir ci-dessus).

Les organisateurs doivent verser aux fonctionnaires un forfait supplémentaire d'au moins **CHF 70.00** par jour.

Sont exclus de ces indemnisations les engagements aux compétitions internationales, tests des classes 5 et 6 de libre, resp. classes 4 - 6 de style, les compétitions cantonales qui sont uniquement destinées pour leurs clubs, les compétitions de clubs, le visionnement des programmes ainsi que les séances. Il est cependant recommandé que les associations régionales et les clubs versent les forfaits mentionnés ci-dessus lors des manifestations organisées par leurs soins.

3) *Championnats Suisses (sans calculateur et responsable du système) et Swiss Ice Skating tests de style classes 3 – 1*

Les indemnisations telles que voyage, nuitées et repas sont réglées par les directives de Swiss Ice Skating (voir ci-dessus). En plus, un forfait supplémentaire de **CHF 70.00** par jour sera versé.

4) *Calculateurs et responsables du système: Championnats Suisses et Swiss Ice Skating tests de style classes 3 - 1*

CHF 300.00 pour deux jours resp. CHF 400.00 pour trois jours, plus frais de voyage, nuitées et repas. Au cas où le responsable du système exerce également une autre fonction, aucun honoraire supplémentaire ne sera payé.

CHF 200.00 pour un jour resp. CHF 250.00 pour deux jours lors des tests de style de Swiss Ice Skating (classes 3 - 1) plus frais de voyage, nuitées et repas. Au cas où le responsable du système exerce également une autre fonction, aucun honoraire supplémentaire ne sera payé.

Ces indemnisations s'appliquent aussi pour les candidats.